



Auberchicourt,
Le 6 Août 2025

-VILLE D'AUBERCHICOURT
-ARRONDISSEMENT DE DOUAI
-DÉPARTEMENT DU NORD

N° 2025/116

Le Maire d'Auberchicourt,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L
2213-2,

Vu la demande de la Société ROBINEAU FRERES concernant des
travaux sur réseau AEP au 15 Rue de Bazas.

Considérant qu'il y a lieu de préserver la sécurité et la tranquillité publique
tant pour les usagers, les riverains, les piétons et les membres de l'entreprise,

A R R E T E

- Article 1 : La circulation sera restreinte dans la zone de chantier, limitation à 30 km/h aux abords du chantier, et le stationnement interdit au droit du chantier, à compter du 16 Août 2025, et ce, pendant 60 jours.
- Article 2 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès verbaux et poursuivies conformément à la loi.
- Article 3 : L'entreprise qui exécute les travaux aura la charge :

De sécuriser les piétons et la circulation des véhicules
De poser les différents panneaux de signalisation et de déviation
De remettre en état les lieux en l'état.

- Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Au Commissariat d'Aniche,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Somain,
- Monsieur le Directeur de ROBINEAU FRERES,
- Madame la Secrétaire Général d'Auberchicourt,
- Monsieur le Responsable du Service Technique d'Auberchicourt.
- Monsieur le responsable de EVEOLE

En application des dispositions du Décret n° 65-25 du 11 Janvier 1965 modifié le 28 Novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois de la publication.

Madame Le Maire,
Madame Marie-Hélène LEROY.

PLACE SUZANNE LANOY - B.P. N° 10 - 59165 AUBERCHICOURT

TEL. : 03.27.92.43.30

secretariat@auberchicourt.fr

